



Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission des bâtiments & urbanisme

Objet : **Préavis n° 40/2023**

Concernant le financement des frais d'étude urbanistique du quartier de la Brégentenaz ainsi qu'un accompagnement professionnel jusqu'à la mise en concours pour un montant de CHF 30'000.- TTC

Date de la séance : -

Présents :

Pour la commission : -

Pour la Municipalité : -

Excusé : -

La Commission n'a pas sollicité de séance avec les représentants de la Municipalité car 2 représentants de la Commission (C.Pidoux et P.Fonzo) font partie du groupe de travail mis en place pour cette étude urbanistique et sont donc parfaitement au courant des enjeux.

Dans le cadre de l'établissement du nouveau PACOM de la Commune et afin de répondre aux demandes du Canton concernant la parcelle 966 (parcelle du 1^{er} août), mais aussi dans le but de valoriser au mieux toute cette partie de Village, la Municipalité nous propose l'accompagnement d'une société de conseil en urbanisme afin de définir au mieux les besoins de la Commune et établir ainsi un cahier des charges précis et pertinent qui sera soumis aux participants du concours d'architecture qui sera organisé. C'est un projet d'envergure pour la Commune et le but de ce concours est d'obtenir les meilleures idées d'un panel de bureaux d'architecture afin de valoriser l'ensemble de cette zone de manière cohérente.

Au vu de ce qui précède, la Commission des bâtiments et urbanisme recommande au conseil communal d'accepter le préavis municipal No.40/2023 concernant le financement des frais d'étude urbanistique du quartier de la Brégentenaz ainsi qu'un accompagnement professionnel jusqu'à la mise en concours pour un montant de CHF 30'000.- TTC

Fait à Genolier, 30 août 2023

P.Fonzo
(rapporteur)

C.Barthélémy

C.Pidoux

M.Bondallaz

D.Vez

Présidente : Carine Maeder
Ch. de Bellevue 5
1272 Genolier
079 287 42 07

Secrétaire : Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier
078 605 72 55

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch